

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
192<sup>e</sup> année  
4 août 2016  
n° 28 / 7697<sup>e</sup>  
pages 1641 à 1696



## CHRONIQUES / Réforme du droit des contrats

Le contrat de prestation de service  
dans les nouvelles dispositions du code civil  
> Gwendoline Lardeux

Les nouvelles actions interrogatoires  
> Maximin de Fontmichel

## ÉDITORIAL

1641 Le rôle du droit dans l'économie de marché... de dupes, *Jean-Pascal Chazal*

## ACTUALITÉS

- 1644 Transport particulier de personnes: adoption d'une proposition de loi
- 1644 Créances postérieures non prioritaires: indemnité de révocation du dirigeant
- 1645 Sauvegarde financière accélérée (ouverture): première décision de la Cour de cassation
- 1648 Gestation pour autrui (transcription): nouvelle condamnation de la France
- 1650 Cour de justice de la République: autonomie de la procédure
- 1651 Terrorisme: mise en examen et autonomie de l'infraction
- 1653 République numérique: adoption du texte après accord en commission mixte paritaire

## POINT DE VUE

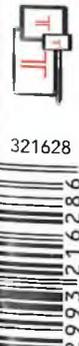
1657 Condamnation d'Hissène Habré: une avancée sans lendemain?, *Ghislain Poissonnier*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1673 **Panorama:** Droit des dessins et modèles interne et communautaire, *Jean-Christophe Galloux et Jean Lapousterle*
- 1681 **Notes:** Le clair-obscur de l'obligation de sécurité en matière de harcèlement, *note sous Soc. 1<sup>er</sup> juin 2016, Julien Icard et Yannick Pagnerre*
- 1687 Précisions sur la prescription du recours du porteur contre le tireur d'un chèque sans provision, *note sous Com. 3 mai 2016, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 1690 Action de groupe: les enseignements du jugement rendu le 27 janvier 2016 par le tribunal de grande instance de Paris, *note sous TGI Paris, 27 janv. 2016, Benoît Javaux*

## ENTRETIEN

Version numérique incluse\*



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Août 2016

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

1641

Le rôle du droit dans l'économie de marché... de dupes

## ACTUALITÉS

1644

### DROIT DES AFFAIRES

#### Contrat d'affaires

Transport particulier de personnes: adoption d'une proposition de loi

#### Entreprise en difficulté

Créances postérieures non prioritaires:

indemnité de révocation du dirigeant, *Com. 12 juill. 2016*

Sauvegarde financière accélérée (ouverture):

première décision de la Cour de cassation, *Com. 12 juill. 2016*

Ouverture sur assignation (personne morale):

délai d'un an à compter de la radiation, *Com. 12 juill. 2016*

Responsabilité pour soutien abusif:

compétence juridictionnelle, *Com. 12 juill. 2016*

Administrateur judiciaire (rémunération):

droit proportionnel en cas de plan de cession, *Com. 12 juill. 2016*

1646

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Prêt à usage (réparations): définition des dépenses non répétibles, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 juill. 2016*

Crédit-bail (nullité): point de départ

de la prescription en cas d'avenant, *Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juill. 2016*

Vente (résolution): indemnité liée

à l'utilisation de la chose, *Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juill. 2016*

Assurance dommages-ouvrage:

recours subrogatoire contre le tiers auteur, *Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juill. 2016*

Assurance sur la vie (nullité pour insanité

d'esprit): prescription de l'action des ayants droit, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 juill. 2016*

#### Famille-Personne-Succession

Gestation pour autrui (transcription): nouvelle condamnation de la France, *CEDH 21 juill. 2016*

Contestation de paternité (expertise

biologique): motif légitime et intérêt de l'enfant, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 juill. 2016*

Prestation compensatoire (garantie): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 29 juill. 2016*

1649

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (réception tacite): preuve par prise de possession, *Civ. 3<sup>e</sup>, 13 juill. 2016*

1650

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Insolvabilité organisée (action publique): point de départ de la prescription, *Crim. 12 juill. 2016*

Cour de justice de la République: autonomie de la procédure, *Cass., ass. plén., 22 juill. 2016*

Terrorisme: mise en examen et autonomie de l'infraction, *Crim. 12 juill. 2016*

#### Presse et communication

Diffamation publique: formalisme excessif et défaut de contrôle de proportionnalité, *CEDH 12 juill. 2016*

Délit de presse (internet): lieu de commission et compétence territoriale, *Crim. 12 juill. 2016*

#### Procédure pénale

Prévenu sous tutelle: information du tuteur de la date d'audience, *Crim. 12 juill. 2016*

Restitution de somme d'argent:

requête d'une association mandatée par ses adhérents, *Versailles, 6 juill. 2016*

1653

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

République numérique: adoption du texte après accord en commission mixte paritaire

Liste électorale (Nouvelle-Calédonie):

inscription d'un candidat de statut civil coutumier, *Civ. 2<sup>e</sup>, 30 juin 2016*

Étranger (droit de séjour): fondement

et régularité de la procédure de contrôle, *Civ. 1<sup>re</sup>, 13 juill. 2016*

#### Santé publique

Soins psychiatriques sans consentement:

pouvoir du préfet de différer l'admission, *Cass., avis, 11 juill. 2016*

1655

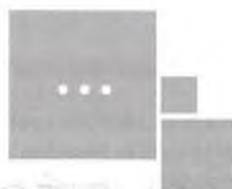
### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Réintégration du salarié (annulation judiciaire): absence de procédure de licenciement, *Soc. 11 juill. 2016*

Grève (syndicat): responsabilité à l'égard de l'employeur, *Soc. 11 juill. 2016*

Licenciement pour faute lourde (DIF): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 29 juill. 2016*



## POINT DE VUE

1657

Condamnation d'Hisène Habré :  
une avancée sans lendemain ?  
par Ghislain Poissonnier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1659

Le contrat de prestation de service  
dans les nouvelles dispositions du code civil  
par Gwendoline Lardeux

1665

Les nouvelles actions interrogatoires  
par Maximin de Fontmichel

### PANORAMA

1673

Droit des dessins et modèles  
interne et communautaire  
mai 2015 - mai 2016  
par Jean-Christophe Galloux  
et Jean Lapousterle

### NOTES

1681

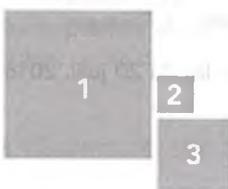
Le clair-obscur de l'obligation de sécurité  
en matière de harcèlement, *note sous Soc. 1<sup>er</sup> juin 2016*  
par Julien Icard et Yannick Pagnere

1687

Précisions sur la prescription du recours du porteur  
contre le tireur d'un chèque sans provision,  
*note sous Com. 3 mai 2016*  
par Jérôme Lasserre Capdeville

1690

Action de groupe : les enseignements du jugement rendu  
le 27 janvier 2016 par le tribunal de grande instance  
de Paris, *note sous TGI Paris, 27 janv. 2016*  
par Benoît Javaux

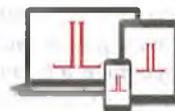


## ENTRETIEN

1696

Céline Castets-Renard  
L'adoption du *Privacy Shield* sur le transfert de données personnelles

**Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 8 septembre 2016**



### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).

**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**